

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

**Vu** le code de l'Education et notamment son article L951-3 ;

**Vu** le décret n°88-654 du 7 mai 1988 modifié relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;

**Vu** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - Les dates et modalités d'organisation du recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) pour l'année universitaire 2017/2018 sont fixées ainsi qu'il suit.

**Article 2** - Les emplois offerts au recrutement sont des emplois susceptibles d'être vacants, à pourvoir par voie de contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018.

Sous cette réserve, le recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche est organisé dans les disciplines et selon les profils suivants :

- Section 25 : Mathématiques
  - Profil : Mathématiques fondamentales
- Section 26 : Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
  - Profil : Mathématiques appliquées
- Section 27 : Informatique
  - Profil : Informatique (UFR d'Ingénierie)
  - Profil : Informatique (Polytech' UPMC)
- Section 31 : Chimie théorique, physique, analytique
  - Profil : Chimie analytique et spectroscopies
  - Profil : Ingénierie chimique et chimie analytique
- Section 32 : Chimie organique, minérale, industrielle
  - Profil : Chimie organique
- Section 33 : Chimie des matériaux
  - Profil : Chimie des matériaux polymères
  - Profil : Chimie des matériaux
- Section 35 : Structure et évolution de la terre et des autres planètes
  - Profil : Biogéochimie
  - Profil : Géochimie
  - Profil : Géophysique
  - Profil : Hydro-hydrogéologie
  - Profil : Pétrologie
  - Profil : Paléontologie
  - Profil : Tectonique – sédimentologie (UFR Terre, Environnement, Biodiversité)
  - Profil : Tectonique – sédimentologie (Polytech' UPMC)

- Section 36 : Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures paléobiosphère
  - Profil : Biogéochimie
  - Profil : Géochimie
  - Profil : Géophysique
  - Profil : Hydro-hydrogéologie
  - Profil : Pétrologie
  - Profil : Paléontologie
  - Profil : Tectonique – sédimentologie (UFR Terre, Environnement, Biodiversité)
  - Profil : Tectonique – sédimentologie (Polytech' UPMC)
- Section 37 : Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement
  - Profil : Météorologie ; Océanographie, Physique et chimie des enveloppes fluides superficielles de la Terre et des autres planètes
- Section 60 : Mécanique, génie mécanique, génie civil
  - Profil : Mécanique
- Section 61 : Génie informatique, automatique et traitement du signal
  - Profil : Electronique
  - Profil : Commande et traitement du signal (Polytech' UPMC)
- Section 62 : Energétique, génie des procédés
  - Profil : Chimie et ingénierie chimique
  - Profil : Ingénierie chimique et chimie analytique
  - Profil : Mécanique
- Section 63 : Electronique, optronique et systèmes
  - Profil : Electronique
- Section 64 : Biochimie et biologie moléculaire
  - Profil : Biochimie – Biologie moléculaire
- Section 65 : Biologie cellulaire
  - Profil : Biomathématique, Biostatistique, Bioinformatique
  - Profil : Biologie cellulaire et développement
  - Profil : Génétique – Virologie
  - Profil : Microbiologie
  - Profil : Ecologie - Microbiologie
- Section 66 : Physiologie
  - Profil : Physiologie animale
  - Profil : Physiologie végétale
- Section 67 : Biologie des populations et écologie
  - Profil : Ecologie
  - Profil : Ecologie - Microbiologie
- Section 68 : Biologie des organismes
  - Profil : Biologie des organismes
- Section 69 : Neurosciences
  - Profil : Neurosciences

**Article 3** - Les candidats doivent répondre aux conditions fixées par le décret du 7 mai 1988 susvisé.

**Article 4** - Les candidats déclarent leur candidature et déposent leur dossier sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://concours.upmc.fr/ater/>.

Le dossier complet est téléchargeable sur le site Internet à l'adresse ci-après : <http://www.upmc.fr/>

La déclaration de candidature datée et signée par le candidat devra préciser la ou les sections et, le cas échéant, le ou les profils de poste, au titre desquels la candidature est déposée.

**Article 5** - Les inscriptions seront ouvertes **du mardi 28 mars 2017 à 10 heures au mardi 25 avril 2017, à 16 heures**. Le dossier de candidature doit être déposé, obligatoirement en version numérique à l'adresse : <http://concours.upmc.fr/ater/>, au plus tard le mardi 25 avril 2017, à 16 heures.

Ce fichier numérique devra impérativement comporter :

- 1) La déclaration de candidature, téléchargée sur le site de l'UPMC, dûment complétée, datée et signée ;
- 2) Un curriculum vitae détaillé et, le cas échéant, une liste des travaux et articles ;
- 3) Une copie d'une pièce d'identité avec photographie lisible ou copie d'une pièce attestant de la nationalité ;
- 4) Un ou plusieurs justificatifs de la situation au titre de laquelle le candidat postule selon le tableau suivant :

<b>PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION</b>			
<b>Situation au titre de laquelle vous postulez</b>			<b>Pièces à fournir</b>
<b>Votre situation</b>	<b>Durée du contrat</b>	<b>Article</b>	
<p><b>FONCTIONNAIRE DE CATEGORIE A, TITULAIRE OU STAGIAIRE,</b></p> <p>- Inscrit en vue de la préparation du doctorat ou d'une HDR</p> <p><b>ou</b></p> <p>- Titulaire d'un doctorat ou d'une HDR et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur</p>	<p><b>3 ans maximum renouvelable une fois pour 1 an</b></p>	<p><b>2.1</b></p>	<p>→ Attestation de la qualité de fonctionnaire A (copie de l'arrêté de nomination)</p> <p>→ Demande de détachement</p> <p><b>et</b></p> <p>→ Attestation d'obtention du DEA ou MASTER</p> <p>→ Attestation d'inscription à la préparation du doctorat ou de l'HDR, ou, à défaut, engagement sur l'honneur d'inscription à la préparation (l'attestation sera à fournir ultérieurement)</p> <p><b>ou</b></p> <p>→ Attestation d'obtention du doctorat ou de l'HDR</p> <p>→ Engagement à participer à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur</p>
<p><b>ENSEIGNANT OU CHERCHEUR DE NATIONALITE ETRANGERE</b> ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans, titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat.</p>	<p><b>3 ans maximum renouvelable une fois pour 1 an</b></p>	<p><b>2.3</b></p>	<p>→ Une pièce officielle attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche (*)</p> <p>→ Une copie du diplôme (*)</p> <p>(*) Joindre une traduction si les pièces n'ont pas été établies en français</p>
<p><b>ÉTUDIANT EN FIN DE DOCTORAT</b></p>	<p><b>1 an renouvelable une fois pour 1 an</b></p>	<p><b>2.5</b></p>	<p>→ Attestation d'inscription à la préparation d'un doctorat français</p> <p>→ Attestation du directeur de thèse, en précisant que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an</p>
<p><b>TITULAIRE D'UN DOCTORAT OU D'UNE HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES</b></p>	<p><b>1 an renouvelable une fois pour 1 an</b></p>	<p><b>2.6</b></p>	<p>→ Attestation d'obtention du doctorat ou d'une HDR (titre français) ou copie du diplôme</p> <p>→ Engagement à participer à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur</p>

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

A titre facultatif, il est recommandé aux candidats de joindre à leur dossier un projet de recherche d'une page maximum.

**Article 6** - La date de clôture des inscriptions est fixée au **mardi 25 avril 2017, à 16 heures** sur le site Internet, à l'adresse : <http://concours.upmc.fr/ater/>

**Article 7** - Le service des personnels enseignants accuse réception des dossiers déposés par les candidats. Aucun document ne sera accepté après la clôture des inscriptions. Les dossiers incomplets à la date de clôture susmentionnée seront déclarés irrecevables.

**Article 8** - Les ATER déjà en poste qui souhaitent un renouvellement doivent constituer un nouveau dossier de candidature.

**Article 9** - Les candidats proposés par le conseil académique restreint et retenus par le Président de l'Université, doivent faire parvenir, au plus tard 48 heures après la date de notification de la décision de recrutement, leur engagement de signer leur contrat d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.). A défaut, le service des personnels enseignants proposera le poste au candidat suivant classé sur la liste des candidats retenus par le Président de l'Université.

**Article 10** - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 mars 2017,

Pour le Président et par délégation,  
Le vice-président Parcours Professionnels et Carrières

A handwritten signature in blue ink, reading "Jacques Malenfant", with a horizontal line underneath.

Jacques MALENFANT